

CONDITIONS GENERALES DE VENTE

1. GENERALITES

Nos conditions générales de vente sont partie intégrante du contrat et la passation de toute commande implique l'acceptation sans aucune réserve de client. Les présentes Conditions Générales de Vente (CGV) constituent la base de la négociation et sont soit visible sur le site internet www.aimmain.fr, soit systématiquement adressées ou remises à chaque client pour lui permettre d'en prendre connaissance.

2. OFFRES

Les délais de livraison inscrite dans nos offres sont sans engagement pour notre société. Aucun engagement n'est valable sans confirmation écrite. Tout devis accepté ne pourra demander révision de la facture.

3. COMMANDES

La société AIM (Assistance Industries Multitechniques) se réserve le droit de rejeter les commandes transmises, si elles sont jugées non conformes. Toute commande définitive par sa signature sur un bon de commande devront être assorties d'un versement d'un acompte, voir les conditions de paiement. Tout acompte sera stipulé sur les devis. Sauf convention particulière, la confirmation de commande entraîne pour le client l'acceptation des conditions générales de ventes d'AIM, la reconnaissance d'en avoir parfaitement pris connaissance et la renonciation à se prévaloir de ses propres conditions d'achats.

4. PRIX

Nos prix sont fermes sauf convention particulière, les prix communiqués s'entendent nets hors taxes. Ils sont précisés dans les conditions particulières, nous nous réservons expressément le droit d'une révision en cas de variation des cours de change, des droits de douane, taxes et impôts tant français qu'étrangers. Les prestations et frais de transport sont facturés en sus. Le taux de tva applicable aux relations commerciales est celui en vigueur le jour de la prise de commande. Ils s'entendent pour une livraison départ du bureau, constructeurs ou fournisseurs sauf stipulation expresse.

5. DELAI DE LIVRAISON

Le délai de livraison ne commencera à courir que lorsque l'acompte à la commande aura été versé et que tous les éléments techniques composant la commande auront été validés. Un retard à la livraison ne peut pas donner lieu à un refus des marchandises, à une indemnité, à des dommages-intérêts, à une retenue, ni à l'annulation ou à la résolution de la commande. En cas de report de la livraison à la demande de l'acheteur, et accepté par AIM, le ou les matériels sera entreposé aux frais de l'acheteur et les paiements conditionnés par la livraison seront exigibles. Si 3 mois après la date de livraison le produit n'a pas été livré ou la prestation de service non réalisée, pour toute autre cause qu'en cas de force majeure, la vente ou le contrat de prestation de service pourra, alors être résolu à la demande à l'une ou l'autre partie, le client pourra obtenir restitution de son acompte à l'exclusion de toute autre indemnité ou dommages-intérêts.

6. TRANSPORT – LIVRAISON

Les marchandises ou les biens objets ou appareils voyages a risques et périls du client, destinataire auquel il appartient en cas d'avaries, de perte ou de manquants, de faire toutes réserves ou d'exercer tous recours auprès des transporteurs responsables. A moins de stipulation contraire, l'emballage est à la charge du client, destinataire. En cas de livraison franco, toute réclamation relative au transport doit être faite par écrit dans les 5 jours après réception du matériel. Si la livraison est retardée à la demande du client, AIM ne pourra être tenu responsable et pourra prétendre au remboursement des frais supplémentaires engagés. Les modalités de paiement ne seront pas changées.

7. CONDITIONS DE PAIEMENT

Sauf accord spécifiques, nos factures sont payables à la commande lors de la première commande. Pour les commandes suivantes les factures sont payables dans les conditions suivantes :

- Machines : 40% au comptant à la commande par chèque ou virement bancaire.
40% au comptant à la livraison, et avant la mise en service, par chèque ou virement bancaire.
Le solde 30 jours à réception de facture par chèque ou virement bancaire.
- Pièces détachées : 30% d'acompte à la commande inférieur à 2500 Euros HT par chèque ou virement bancaire.
50% d'acompte à la commande supérieur à 2500 Euros HT par chèque ou virement bancaire.
Le solde 30 jours à réception de facture par chèque ou virement bancaire.
- Prestations de services : 30 jours à réception de facture par chèque ou virement bancaire.

Nos factures sont payables à notre siège : AIM – 11 rue du Docteur Coignard – 49300 Cholet.

Escompte pour règlement anticipé : 0%

Retard de paiement :

Tout retard postérieur à la date indiqué sur la facture entrainera de plein droit, après mise en demeure, l'application d'un intérêt légal au taux appliqué par la banque central européenne à son opération de financement la plus récente, majoré de 15 points de pourcentage.

Le taux de ne pourra être inférieur à 3 fois le taux légal en vigueur.

Nous percevront une indemnité forfaitaire de 40 Euros HT pour les frais de recouvrement.

En cas d'annulation de la commande pour quelle que cause que ce soit, les acomptes versés resteront acquis à la société AIM sans préjudice de tout dommages-intérêts complémentaire.

8. FACTURATION

Une ou plusieurs factures seront délivrées dans le mois de l'exécution de la prestation ou de la vente.

9. CLAUSE DE RESERVE DE PROPRIETE

Nous nous réservons la propriété des marchandises livrées et désignées sur le présent bon de commande, jusqu'au paiement intégral de leur prix en principal et intérêts.

A défaut de paiement à l'échéance convenue comme indiqué sur la facture, AIM pourra reprendre la marchandise, la vente sera résolue de plein droit si bon semble au vendeur.

A compter du transfert de possession, les marchandises non intégralement payées sont considérées être sous la garde de l'acquéreur qui en assure la pleine et entière responsabilité, l'acheteur s'engage, en conséquence, à souscrire dès à présent, auprès de la compagnie de son choix, un contrat d'assurance garantissant les risques de perte, vol ou destruction des marchandises désignées.

Les marchandises restent la propriété du vendeur jusqu'au paiement intégral de leur prix, il est interdit à l'acheteur d'en disposer pour les revendre ou les transformer.

10. GARANTIE

Etendue

Nous ne fournissons de garantie que dans la mesure où le constructeur lui-même assume toute responsabilité envers nous-même. En général, et sauf stipulation, notre matériel est garanti 6 mois. Cette garantie s'étant à tout vice reconnu de construction.

Les garanties appliquées aux matériels neuf sera celle du constructeur.

Les prix de transport, déplacement, hébergement et main d'œuvre des techniciens pour le remplacement des pièces restent à la charge de l'acheteur.

Exclusions

La garantie ne joue pas pour les vices apparents.

Sont exclus de la garantie :

La détérioration provoqué par l'usure naturelle ou par un accident extérieur, ou encore par une modification du produit non prévue ni spécifiée par le vendeur. Le matériel réparé ou transformé même en partie en dehors de nos techniciens.

Tout dommage résultant d'une mauvaise fondation de la machine.

Tout dommage résultant de l'utilisation d'un produit inadapté.

Tout dommage résultant de l'utilisation de nettoyeurs à haute pression.

Les dommages dus à l'inobservation des instructions d'utilisation données par AIM.

Les dommages résultant d'une mauvaise utilisation, notamment par insuffisance d'entretien ou défaut de manœuvre, d'une surcharge même passagère, d'un accident, d'un usage anormal ou abusif ou encore dues à l'usage normal.

L'appareillage électrique moteurs, contacteurs, relais, disjoncteurs, circuit imprimés, thermomètres, thermostats, résistances électriques et corps de chauffe.

Les échanges de pièces et remise en état au titre de la garantie ne peuvent allonger la garantie de base, de même que les réparations hors période de garantie ne peuvent faire l'objet d'une garantie particulière.

11. RESPONSABILITES DOMMAGES

Les détériorations de marchandises ou pertes d'exploitations consécutives à une panne, ou mauvais fonctionnement d'un appareil ou à son immobilisation, ne peuvent entrainer une indemnisation de notre part, ni pendant la période de garantie, ni en dehors de celle-ci.

Notre responsabilité se limite au bon fonctionnement du matériel, nous ne pouvons être tenus à aucune indemnisation pour tout préjudice subi tel que des accidents aux personnes, pertes de temps ou de fournitures, pertes d'exploitation, manque à gagner ou tout autre type de pénalités.

La responsabilité d'AIM ne sera en aucun cas supérieure au prix du matériel payé par le client. En cas de vente de matériel d'occasion toute responsabilité d'AIM est exclue sauf en cas de dommage causés par une faute de nos techniciens. Pour les pièces détachées, les réclamations doit être faites par écrit dans les 5 jours qui suivent la livraison.

Chaque entreprise doit contracter une assurance dommage et perte d'exploitation adaptée aux risques spécifiques de chaque machine.

12. RECLAMATIONS

Tout défaut est à signaler par lettre recommandée au plus tard 8 jours après réception du matériel ou après constatations d'un vice caché.

Les réclamations orales ou supérieures à 8 jours ne seront pas prises en comptes, en considération. Aucun matériel ne doit nous être retourné sans notre accord écrit, dans le cas d'un transport franco, l'acheteur devra nous fournir un avis d'irrégularité ou un procès-verbal d'avarie du transporteur au cas où les détériorations étaient intervenues pendant le transport.

13. MODIFICATIONS

Toutes modifications apportées au contrat de vente après la signature, ainsi que l'annulation et la suspension de ce contrat, doivent avoir notre accord écrit.

14. ASSURANCES

Aviva assurances 1 rue de bellevue-BP84 49120 Chemillé – RC construction habitat + Responsabilité civile - Couverture du contrat sur demande écrite au siège d'AIM.

15. CONTESTATIONS

En cas de litige, le tribunal de commerce d'Angers est le seul compétant même en cas de clause contraire de la partie contractante. Notre lieu de paiement et de juridiction est le siège de notre société 11 rue du Docteur Coignard – 49300 Cholet.

ASSISTANCE INDUSTRIES MULTITECHNIQUES (AIM) – 11 rue du Docteur Coignard – 49300 CHOLET